



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
5 juin 1998
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

22 juin-10 juillet 1998

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de
discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations
Unies sur l'application de la Convention dans les domaines
relevant de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Au nom du Comité, le Secrétariat a invité, le 5 mai 1998, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité, avant le 20 mai 1998, un rapport sur les informations que lui avaient fournies les États sur l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendraient compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la dix-neuvième session. On trouvera en annexe au présent document les notes de pays établies par la FAO sur les États ci-après : Afrique du Sud, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République de Corée, République-Unie de Tanzanie et Slovaquie.

2. Le Comité souhaite aussi recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris et les décisions de politique prises par la FAO pour promouvoir l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

Annexe

Notes de pays établies par la FAO pour la dix-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Nigéria

L'agriculture

L'agriculture est un important secteur de l'économie nigériane qui, bien qu'il ne produise que 35 % du PIB, emploie plus des deux tiers de la population active¹. Les petits exploitants agricoles, des femmes en majorité, sont la cheville ouvrière de ce secteur.

Les stratégies visant à assurer la croissance dans le secteur agricole comprennent :

- a) Le renforcement des programmes de développement agricole;
- b) L'élaboration de programmes agricoles axés sur l'emploi afin de résorber le chômage, en particulier chez les jeunes;
- c) L'achèvement des projets d'irrigation exécutés actuellement par les autorités de mise en valeur des bassins hydrographiques et l'entretien des barrages existants.

Le Gouvernement envisage par conséquent de réaliser d'importants investissements dans le secteur agricole afin d'accroître la production vivrière et le revenu des agriculteurs. Il aidera également les petits exploitants agricoles à se procurer du matériel agricole en leur fournissant des animaux de trait, des outils manuels et du petit matériel d'irrigation. En outre, le projet de bourse des produits, qui devait prendre effet en 1997, permettra aux agriculteurs d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits.

Le rôle des femmes dans l'agriculture

Au Nigéria, les femmes jouent un rôle crucial dans la production, la préparation, la conservation et la distribution des denrées alimentaires. En effet, elles représentent, selon la région, entre 60 % et 80 % de la population active dans le secteur agricole² et produisent les deux tiers des cultures vivrières du pays. Pourtant, dans le passé, les plans de développement et les services de vulgarisation n'étaient axés que sur les hommes et leurs besoins en matière de production agricole.

Les mécanismes de promotion de la femme

Les agricultrices ne participent ni à l'élaboration ni à l'exécution des politiques et projets agricoles. Jusqu'au milieu des années 80, les programmes de développement agricole ne prévoyaient qu'une division de l'économie domestique chargée des activités des femmes au sein des ménages. Le projet sur les femmes dans l'agriculture au Nigéria a été lancé pour remédier à cette insuffisance du système de vulgarisation. Fondé sur une approche participative, le projet a permis aux femmes de se faire entendre dans le processus national de réforme des politiques et d'assurer leur intégration dans les initiatives de vulgarisation et de développement agricoles dans leurs localités.

Les agents d'économie domestique en activité ont suivi un recyclage pour devenir des agents de promotion des femmes dans l'agriculture. La constitution de groupes d'agricultrices a favorisé la diffusion d'innovations agricoles et permis aux exploitantes agricoles d'avoir un meilleur accès aux intrants agricoles et aux crédits qu'elles ne l'auraient pu individuelle-

ment. Avec le concours des agents de promotion des femmes dans l'agriculture et grâce à ces groupes, les femmes participent maintenant à tous les aspects des sous-projets, depuis l'élaboration jusqu'à l'exécution en passant par la planification.

La planification et replanification des projets est réalisée grâce à des ateliers nationaux organisés par les représentants des groupes de promotion des femmes dans l'agriculture. Cette méthode a permis de traduire les connaissances théoriques en mesures pratiques visant à accroître la productivité des femmes.

L'accès aux ressources agricoles

Les débouchés. Dans de nombreux cas, le principal obstacle qui empêche les femmes rurales de produire plus que les besoins de subsistance de leur famille est le manque de débouchés, problème qui se pose avec plus d'acuité pour les femmes que pour les hommes. Les femmes agricultrices éprouvent des difficultés à commercialiser leurs produits du fait qu'elles n'ont que peu ou pas du tout accès aux circuits officiels de commercialisation; en tant que petites exploitantes agricoles, elles se heurtent à des obstacles supplémentaires du fait des procédures officielles d'octroi de permis; de l'insuffisance des fonds de roulement et des moyens de transport; et de l'accès limité aux marchés plus lucratifs. D'après certaines études, les débouchés et les moyens de transport peuvent inciter les agricultrices à produire des excédents alimentaires. Leur participation, sur un pied d'égalité, aux coopératives de production et de commercialisation, est essentielle pour les encourager à produire des excédents destinés aux marchés et pour accroître le revenu des ménages et améliorer la situation en matière de sécurité alimentaire. En outre, les femmes doivent être formées aux techniques de commercialisation, à la comptabilité et à la gestion.

Les terres. En raison du régime foncier, les parcelles destinées à l'exploitation agricole sont très fragmentées. Les femmes ont un accès limité à la terre, alors que les hommes représentent 87 % des propriétaires fonciers. Le manque de terres arables fertiles est devenu un problème grave pour les petits exploitants agricoles. Les femmes ont en général des parcelles plus réduites dont la qualité ne cesse de baisser; elles éprouvent donc d'énormes difficultés à maintenir leur niveau de production et à assurer la sécurité alimentaire de leur ménage. À mesure que s'intensifient les pressions sur les terres et les efforts visant à accroître la productivité agricole, il importera d'autant plus de veiller à ce que les femmes aient accès à des terres de dimensions et qualités voulues et en aient le contrôle.

Le crédit. L'aspect des droits fonciers coutumiers des femmes qui pose le plus de problème est l'absence de sécurité, car ces droits sont importants pour l'accès au crédit et l'adhésion aux organisations rurales. La modicité des revenus des femmes rurales, le fait qu'elles ne peuvent présenter de caution, leur taux d'analphabétisme plus élevé et le manque d'informations entravent leur accès à pratiquement toutes les formes de crédit. Si l'on part du principe que les prêts doivent rapporter suffisamment pour assurer les remboursements, cela élimine la possibilité d'obtenir des crédits dans le secteur de l'agriculture de subsistance. Toutefois, l'accès des petits exploitants agricoles au crédit peut relancer la production dans ce secteur, et donc permettre d'obtenir des excédents qu'on peut alors vendre sur les marchés locaux. Cette situation compromet gravement toute amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et du bien-être familial. L'introduction de nouvelles techniques pourrait contribuer pour beaucoup à accroître la productivité des femmes dans le secteur de l'agriculture de subsistance. Toutefois, leur insolvabilité apparente est un obstacle, précisément parce qu'elles se consacrent essentiellement à la production de subsistance.

L'incidence des programmes d'ajustement structurel

L'incidence négative des politiques d'ajustement structurel sur les femmes rurales et donc sur la sécurité alimentaire fait l'objet d'une attention accrue. En effet, ces politiques favorisent les grandes exploitations commerciales au détriment de l'agriculture de subsistance. Les ressources (terres, main-d'oeuvre et intrants) sont ainsi détournées de l'agriculture de subsistance vers les cultures d'exportation. Cette réorientation a de multiples conséquences, en particulier pour les femmes, qui sont majoritaires dans le secteur de l'agriculture de subsistance. Parallèlement, du fait du désengagement de l'État des domaines tels que la commercialisation et la fixation des prix des produits de l'agriculture de subsistance, les agriculteurs doivent assumer des responsabilités pour lesquelles ils n'ont ni expérience ni formation. En outre, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les dépenses publiques consacrées aux services sociaux tels que l'éducation, la santé et l'infrastructure rurale font généralement l'objet de réductions, ce qui signifie que les femmes doivent consacrer davantage de temps et d'énergie aux efforts nécessaires pour pallier les insuffisances dans ces domaines³.

La planification des politiques

Il est rarement tenu compte des importantes contributions des agricultrices. Les planificateurs et les décideurs s'appuient presque exclusivement sur les statistiques commerciales officielles qui occultent l'importance que revêtent pour la sécurité alimentaire locale les marchés locaux où les femmes jouent un rôle majeur. La production vivrière excédentaire des femmes n'est pas prise en considération car celles-ci sont sous-représentées dans les coopératives de commercialisation, qui exigent souvent comme condition d'adhésion le statut de propriétaire foncier ou de chef de famille officiel. Le manque de données ventilées par sexe ne permet pas d'évaluer la contribution économique des femmes; il est alors aussi plus facile pour les planificateurs d'exclure les agricultrices des politiques et des programmes d'appui.

Recommandations

- Il faut tenir compte du rôle, des responsabilités et des besoins des femmes productrices de denrées alimentaires dans les politiques et la planification du développement.
- Il est essentiel de disposer de données statistiques agricoles ventilées par sexe si l'on veut modifier les politiques de développement actuelles.
- Une formation socioéconomique et des campagnes de sensibilisation aux questions de parité entre les sexes devraient être organisées à l'intention des planificateurs, des décideurs et des chercheurs sur les questions agricoles, en particulier sur les moyens pratiques de remédier à la discrimination actuelle entre les sexes dans le domaine de la planification, de l'élaboration des politiques, de la recherche agricole et des services de vulgarisation.
- Il faut d'urgence réorienter les programmes de vulgarisation agricole de façon à appuyer la majorité de la population active agricole : les exploitantes agricoles.
- Les agents de vulgarisation devraient suivre un recyclage pour acquérir les compétences qui leur permettront de travailler avec les agricultrices.
- Il faut mettre en place des systèmes de financement rural, réaménager les politiques nationales de financement et de crédit et améliorer les techniques pour accroître la productivité des agricultrices.

- Pour accroître leur productivité, il faut donner aux femmes accès aux débouchés, à la terre et au crédit.

Panama

L'agriculture

Au Panama, la pauvreté touche 75 % de la population rurale⁴. Ce serait dû aux causes suivantes :

- a) La concentration des terres dans les mains de quelques propriétaires terriens (70 % des terres appartiennent à 6 % des agriculteurs)⁵; la dégradation des ressources naturelles due à l'inefficacité de l'utilisation des terres, à la pression de la population et à l'extension subséquente de l'exploitation à des terres moins fertiles;
- b) La baisse de la productivité;
- c) L'accès limité aux ressources susceptibles d'aider la production (crédit, débouchés, formation et services de vulgarisation, etc.).

Les femmes et l'agriculture

Les femmes pâtissent plus que les hommes de cette situation du secteur agricole. Dans les faits, elles se heurtent à davantage d'obstacles que les hommes lorsqu'elles mènent des activités productives. Leur accès aux terres est limité (entre 1988 et 1993, seulement 28 % des terres appartenaient à des femmes)⁶; leur accès aux ressources productives est limité, et elles font l'objet de discrimination sur le marché du travail (en 1992, leurs salaires étaient de 24 % inférieurs à ceux des hommes pour un volume de travail égal)⁵. Outre devoir surmonter ces obstacles dans le domaine des activités productives, les femmes ont aussi la charge des enfants et des tâches ménagères. Ce double fardeau a de graves conséquences pour les ménages dirigés par une femme, et contribue à aggraver la pauvreté chez les femmes rurales.

Les femmes aux postes de prise de décisions

Au Panama, les indicateurs de l'éducation sont beaucoup plus élevés chez les femmes que chez les hommes⁷, mais cette proportion ne se retrouve pas dans le taux de participation des femmes ni dans le nombre de postes de gestion qu'elles occupent dans les organisations publiques et privées.

Les efforts de promotion de la femme

Étant donné l'urgente nécessité de faire face à la situation agricole critique, le plan national de développement (1995-1999) a pour priorité principale de concentrer les efforts institutionnels sur l'amélioration des services sociaux (santé, éducation) et l'augmentation des niveaux de production, d'emploi et de revenus de la population rurale. Les objectifs fondamentaux du plan de développement sont la croissance économique, la viabilité écologique, et la réalisation de l'égalité sociale et économique entre les sexes.

Le statut juridique des femmes

On peut résumer comme suit la situation des femmes rurales au Panama. Bien que la Loi constitutionnelle établisse le principe fondamental de l'égalité de tous les citoyens quel que soit le sexe, la race ou la position sociale, mettre la législation en oeuvre pose un problème

énorme. En outre, les lois qui autorisent la potestad marital (l'ensemble de droits que la loi confère au mari sur la personne et les biens de sa femme) demeurent en vigueur de nos jours, malgré les récentes réformes du Code civil éliminant la plupart des lois discriminatoires à l'égard des femmes. En conséquence, la capacité des femmes de gérer leurs biens s'en trouve diminuée⁸.

L'accès aux ressources productives

Les terres. La façon la plus courante pour les femmes d'accéder à la propriété foncière est la succession. On ne dispose pas de statistiques sur la gravité de ce problème pour les femmes rurales ne possédant pas de terre, mais d'après des études récentes, les femmes rurales se voient refuser systématiquement l'accès aux terres et le contrôle direct des autres moyens de production.

Le crédit. Ce qui pose le plus de problème aux femmes du fait que leurs droits fonciers sont limités est que leur accès au crédit et leur participation aux organisations rurales s'en trouvent réduits par voie de conséquence. Le fait que leur accès à la propriété foncière est limité, allié au bas niveau de leurs revenus, au fait qu'elles ne peuvent présenter de caution si elles veulent emprunter de l'argent et qu'elles ne sont pas informées, restreint leur accès à pratiquement toutes les formes de crédit. Si l'on part du principe que les emprunts doivent rapporter suffisamment pour assurer les remboursements, cela élimine la possibilité d'obtenir des crédits dans le secteur de l'agriculture de subsistance.

L'assistance technique. Les femmes rurales n'ayant qu'un accès limité aux terres et au crédit, leur accès à l'assistance technique s'en trouve limité en conséquence. Il existe en fait un rapport étroit entre l'assistance technique et les crédits supervisés⁸. L'un des aspects les plus importants de l'assistance technique est le rôle qu'elle joue dans la formation. Rares sont les programmes de développement axés spécifiquement sur les femmes rurales. En outre, la formation s'est coutumièrement concentrée sur les types de travail traditionnels des femmes, excluant ces dernières de la formation technique qui les aurait aidées à contribuer efficacement à la production et au développement.

La participation des femmes aux organisations rurales

Il n'existe pas de loi ou règlement qui exclue explicitement les femmes des organisations d'exploitants agricoles. Toutefois, étant donné les obstacles qui entravent leur accès aux autres ressources productives et les traditions, cette participation est limitée.

Recommandations

- Pour que le développement puisse se poursuivre sur une base saine, il faut intégrer pleinement les femmes au processus de production;
- Les programmes de formation technique doivent réorienter leurs objectifs et leurs méthodologies de façon à s'adresser aux femmes rurales;
- Il convient d'améliorer l'accès des femmes aux ressources agricoles, en particulier les terres et le crédit, en facilitant leur participation aux groupes d'utilisateurs et aux plans de crédit;
- Il faut mettre davantage de femmes aux postes de prise de décision, et lancer des programmes de sensibilisation aux questions de parité entre les sexes à l'intention des planificateurs, des décideurs et des chercheurs dans le domaine des questions agricoles;
- Il y a également besoin d'établir un mécanisme pour appliquer la législation en vigueur concernant les droits fonciers pour assurer l'égalité d'accès aux titres fonciers pour

les femmes comme pour les hommes, et en particulier pour les ménages dont le chef est une femme.

Pérou

L'agriculture

L'agriculture est un secteur important de l'économie péruvienne. Bien qu'elle n'ait représenté que 13,2 % du PIB en 1992⁹, et que sa part ait progressivement baissé au cours des années, l'agriculture emploie environ 33 % de la population active. Parmi les mesures prises récemment par le Gouvernement en faveur du secteur agricole, on peut citer :

- a) L'élimination des contrôles sur les prix des produits alimentaires, les intrants et les taux d'intérêt;
- b) Des réformes juridiques des institutions et des marchés, notamment l'élimination des entreprises publiques de commercialisation agricole et de la Banque agraire; et
- c) La libéralisation du marché foncier.

Le rôle des femmes dans l'agriculture

Le pourcentage de femmes dans les zones rurales a diminué, passant de 40,3 % en 1972 à 29,2 % en 1993⁹. En 1981, 21,1 % des femmes économiquement actives travaillaient dans le secteur agricole. Le rôle des femmes diffère selon la région. Sur la côte, elles travaillent comme ouvrières agricoles dans la culture d'exportation et la production vivrière pour le ménage. Dans les montagnes, où de plus en plus de femmes sont chef de famille du fait du départ des hommes, pour le travail ou dans les forces armées, elles participent à l'économie paysanne traditionnelle. Elle reçoivent un salaire inférieur à celui des hommes pour un travail équivalent. Une grande partie d'entre elles travaillent sans rémunération dans l'agriculture, en particulier pour répondre aux besoins du ménage.

Les femmes aux postes de prise de décisions

Dans les zones affectées par la violence politique, la participation des femmes aux organisations rurales a augmenté en raison de la migration des hommes. Toutefois, leur rôle dans la prise de décisions est limitée essentiellement à des positions telles que celle de Secrétaire aux questions féminines. Bien qu'ayant participé activement aux luttes paysannes menées par la Confédération des paysans du Pérou, elles sont rarement reconnues comme exploitantes agricoles à leur propre titre. Elles jouent un rôle de plus en plus important au sein de la Confédération nationale agraire, mais sont encore minoritaires parmi les membres et les décideurs. Le nombre d'organisations paysannes féminines indépendantes a augmenté dans les années 90. Par ailleurs, dans les organes gouvernementaux, les femmes représentaient seulement 14,5 % des fonctionnaires, 27 % des cadres et 40 % du personnel technique en 1994⁹.

Les mécanismes de promotion de la femme

La Commission permanente des droits de la femme et de l'enfant au Ministère de la justice est l'organe chargé de promouvoir les droits des femmes. Le Ministère de l'agriculture coordonne un Réseau de coopération technique d'institutions et d'organes d'appui aux femmes rurales, parmi les activités duquel on peut citer la sensibilisation du secteur public aux questions de parité entre les sexes, la collecte d'informations, l'appui aux organisations

d'agricultrices et la gestion financière de petits projets. Un Secrétariat aux questions féminines a été créé à la Confédération nationale agraire en 1988.

La planification des politiques

Le Réseau de coopération technique d'institutions et d'organes d'appui aux femmes rurales, que coordonne le Ministère de l'agriculture, a mené des activités de sensibilisation aux questions de parité entre les sexes, rassemblé des informations, et aidé les organisations d'agricultrices à formuler et à assurer la gestion financière de petits projets.

Un projet visant à promouvoir le transfert de technologie à des communautés paysannes dans les montagnes a permis de promouvoir la participation de femmes à des activités de vulgarisation et d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des auteurs de programmes et de projets.

Un autre projet visait à mettre au point des outils de sensibilisation aux questions de parité entre les sexes, à organiser des cours de formation et des ateliers à l'intention d'institutions et d'organisations travaillant avec la population rurale. La sexospécificité est incluse comme variable dans la conception du deuxième recensement national des ressources de l'agriculture et de l'élevage.

Les réformes juridiques et politiques

En janvier 1995, le Ministère de l'agriculture, en coopération avec l'Unidad de la Mujer Rural (Union des femmes rurales), a organisé un atelier aux fins de définir les mesures à prendre pour améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales, et spécifiquement sur les moyens de promouvoir les conditions nécessaires pour assurer l'égalité d'accès aux femmes et leur contrôle sur les ressources productives, ainsi que leur participation accrue à la définition des stratégies.

L'accès aux ressources agricoles

Les terres. Bien que la Loi de réforme agraire n'interdise pas aux femmes l'accès à la propriété foncière, il est bien rare que des femmes aient le contrôle des terres. Un ensemble d'obstacles administratifs, économiques et culturels empêchent la plupart des femmes rurales tant de posséder des terres que de les contrôler effectivement. Le fait qu'on reconnaisse parallèlement le droit coutumier et le droit civil tend à laisser les autorités locales donner la préférence aux pratiques coutumières qui limitent les droits des femmes au sein du mariage et sur les terres. Les femmes ont en général des exploitations agricoles beaucoup plus petites et se retrouvent avec des parcelles d'une qualité de plus en plus mauvaise; elles ont donc les plus grandes difficultés à maintenir les niveaux de production et à assurer la sécurité alimentaire de leur ménage.

Le crédit. L'accès des femmes au crédit est extrêmement limité. Le fait que, dans les campagnes, les femmes ont un accès limité à la terre, allié aux faits qu'elles ne peuvent avancer de caution si elles veulent emprunter de l'argent et qu'elles sont mal informées, limitent leur accès à pratiquement toutes les formes de crédit. Les femmes ne représentent pas plus de 15 % des bénéficiaires des crédits accordés aux petits exploitants agricoles⁹. En 1992, une loi a été promulguée pour faciliter la création d'associations d'épargne et de crédit rurales. Les organisations non gouvernementales ont aussi encouragé la création de fonds autorenewables.

Recommandations

- Il est nécessaire d’obtenir des informations sur les caractéristiques sociales et économiques spécifiques aux femmes rurales dans leurs diverses situations si l’on veut fixer des buts et objectifs stratégiques et concevoir des projets bénéficiant à ce groupe;
- Il convient de mener des recherches sur la contribution des femmes à l’économie nationale, le rôle des femmes autochtones dans la gestion des ressources naturelles et de l’environnement, les divers aspects du traitement et de la commercialisation des produits alimentaires, la répartition du travail entre les sexes dans les tâches de production et de reproduction, les techniques visant à améliorer la productivité des femmes et leurs revenus, et les effets de la crise, de la violence et du trafic de drogues sur le travail des femmes;
- Il faudrait mener des activités de sensibilisation et de formation aux questions de parité entre les sexes à l’intention des décideurs et des responsables dans les domaines de l’économie, de l’agriculture et dans les domaines sociaux;
- Il faudrait améliorer l’accès des femmes à la terre, au crédit et aux produits de commercialisation en facilitant leur participation à des groupes d’utilisateurs et en encourageant la création de fonds autorenouvelables et de groupes de crédit féminins;
- Il est également nécessaire d’établir un mécanisme pour appliquer la législation en vigueur concernant les droits fonciers et veiller à l’égalité d’accès des femmes et des hommes aux titres fonciers, en particulier pour les ménages dirigés par une femme;
- Il faudrait assurer une formation à une vaste gamme de femmes et de groupes de femmes, notamment en matière de gestion financière, de commercialisation et de formulation de projets.

République de Corée

Agriculture

L’agriculture n’occupe en République de Corée que 10 % de la population. C’est la culture potagère pour la consommation familiale qui prédomine. Les aléas économiques que le pays connaît depuis quelque temps incitent d’autant plus l’État à encourager le retour à la terre.

Les femmes dans le secteur de l’agriculture

La remarquable évolution de l’économie qu’ont entraînée les progrès de l’automatisation a ouvert de nouvelles possibilités d’activité dans divers secteurs, ce qui s’est traduit par une plus forte proportion de femmes dans l’agriculture – 45,1 % (y compris le secteur de la pêche) en 1991, contre 41,7 % en 1970¹⁰.

Une enquête réalisée en 1993 sous l’égide de l’administration nationale du développement rural a montré que la journée de travail de ces femmes était de près de 13 heures (12 heures 58 minutes), la plus grande partie étant consacrée aux travaux agricoles et quatre heures seulement réservées aux tâches domestiques, et que la femme travaillait en moyenne une heure de plus par jour que son mari.

Beaucoup de jeunes rurales célibataires, aspirant à mieux gagner leur vie, ne voyant guère de perspectives économiques dans les campagnes, et étant moins contraintes par des structures familiales qui se désintègrent, ont migré vers les villes, exode qui a contribué au vieillissement de la population des campagnes. Dans ces régions, les femmes mariées, outre

les tâches domestiques, font des travaux agricoles. Ce travail agricole féminin devient peu à peu l'équivalent, en étendue et en nature, de celui des hommes.

La crise économique que traverse actuellement le pays, qui n'est pas sans analogies avec l'implosion économique qui s'est produite en Indonésie¹¹, entraînera probablement une dégradation du niveau de vie de la population si elle a des répercussions sur les importations alimentaires. Les femmes s'en ressentiront, puisque c'est à elles qu'il incombe de trouver à des prix abordables de quoi nourrir leur famille.

République-Unie de Tanzanie

Agriculture

L'économie tanzanienne repose en grande partie sur l'agriculture. En 1992, ce secteur représentait 62 % du PNB et employait 79,8 % des actifs¹². L'un des grands objectifs du pays est de subvenir le plus largement possible à la consommation alimentaire intérieure.

Les femmes dans l'agriculture

Les estimations du BIT font apparaître que vers le milieu des années 80, les femmes représentaient 54 % des actifs du secteur de l'agriculture. Ce sont elles, essentiellement, qui assurent l'agriculture de subsistance aussi bien que les tâches domestiques; toutes les études indiquent qu'elles consacrent chaque jour plus de temps que les hommes aux activités de production et au soin des enfants. Mais dans le ménage, c'est à l'homme que revient le pouvoir de décision pour tout ce qui concerne les activités agricoles, y compris celles qui reposent en grande partie sur le travail de la femme – même s'il est fréquent que le mari et la femme se concertent.

Les femmes dans les fonctions de responsabilité

Les femmes n'occupent qu'un faible pourcentage des postes de responsabilité dans les administrations et les organismes publics; elles sont particulièrement sous-représentées dans les organes de l'administration chargée du développement de l'agriculture et de l'élevage.

Structures pur l'amélioration de la condition féminine

Une division de la femme et de l'enfant a été créée en 1985 au Ministère chargé du développement communautaire et des questions concernant les femmes et les enfants, et étendue en 1992 aux services de la présidence à Zanzibar. Cet organe est chargé de coordonner les actions visant à assurer le progrès des femmes, en veillant à la bonne application de cette politique de développement, qui porte sur les domaines suivants :

- a) Santé des femmes;
- b) Productivité du travail féminin;
- c) Instruction, formation et éducation, y compris stratégies pour donner davantage de moyens économiques aux femmes;
- d) Développement des études chiffrées concernant spécifiquement les femmes;
- e) Aménagement de la planification de façon que les intérêts des femmes et les faits de leur vie y soient davantage pris en considération.

Un service spécialement chargé de travailler à l'intégration des femmes dans le développement a été créé en 1985 au Ministère de l'agriculture, avec les fonctions suivantes :

- a) Assurer la liaison avec les services régionaux et autres organismes s'occupant de l'amélioration de la situation des femmes des régions rurales;
- b) Aider à initier les femmes des régions rurales aux systèmes de crédit agricole et à développer leurs capacités d'entreprise;
- c) Veiller à ce que les femmes bénéficient des programmes de vulgarisation et y participent;
- d) Promouvoir l'autorité des femmes dans les sciences agronomiques.

Un service de la recherche et de l'éducation des agricultures a été créé en 1992 au Ministère de l'agriculture de Zanzibar. Ce service est rattaché à la section qui s'occupe des femmes et des jeunes et il est chargé de promouvoir les activités d'agriculture, d'élevage, de pêche et de sylviculture dans ces deux groupes et d'apprendre aux communautés comment nourrir les enfants de façon à éviter la malnutrition.

Réalisations

L'action a porté principalement sur l'irrigation, la productivité de l'agriculture, la nutrition, la production laitière, le crédit (aide à la mobilisation de fonds) et la vulgarisation.

Les difficultés sont les suivantes :

- a) Il n'y a pas suffisamment de personnel et de moyens financiers pour faire des études sexospécifiques des problèmes existant dans le secteur de l'agriculture et pour prendre les mesures qui conviennent;
- b) La centralisation des décisions de planification et de l'administration ne favorise pas les initiatives et les innovations des communautés à la base;
- c) L'action est beaucoup trop tributaire des apports des donateurs.

Accès aux moyens de production

Les terres. La croissance démographique fait que les paysans sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir de terres à cultiver et que la surface des parcelles se réduit; mais à l'intérieur même de ce problème du rétrécissement des parcelles, on constate une grande disparité de situation entre les hommes et les femmes.

Le crédit. En 1992, les femmes ne représentaient que 15 % des adhérents aux coopératives d'épargne et de crédit formellement établies dans les régions rurales¹². Elles ne peuvent guère faire appel à ces moyens officiels de financement, car les entreprises qu'elles lancent sont à trop petite échelle et concernent surtout des activités de subsistance et ces femmes, outre qu'elles sont le plus souvent analphabètes, n'ont pas de terres à offrir en garantie. Les prêts qu'elles obtiennent proviennent presque toujours d'initiatives d'aide spéciales établies grâce à des donateurs.

Beaucoup de projets financés par le Ministère de l'agriculture ou les donateurs sont intégralement ou partiellement conçus pour faciliter l'accès des femmes aux moyens de production et aux services agricoles; ils portent par exemple sur les animaux de trait, l'irrigation, la vulgarisation, le petit élevage ou les systèmes de microprêts.

Le statut juridique des femmes

Les droits civils de la femme sont restreints par les ambivalences d'un ordre juridique fondé à la fois sur la législation de l'État et sur les lois religieuses et les coutumes, ces dernières l'emportant souvent. En outre, la loi de 1971 relative au mariage défavorise les femmes en matière de propriété et d'héritage.

Réforme générale et révision de la législation

Une commission de révision de la législation a été créée en 1993, mais elle n'a toujours pas abordé la question des inégalités en matière de succession et d'héritage. Une commission de la réforme agraire a également été créée; elle a constaté l'inégalité des sexes en matière de droits fonciers. La radio d'État diffuse des programmes d'initiation à la question des droits.

Recommandations

- Définir clairement des orientations générales et des stratégies pour améliorer la condition de la femme rurale.
- Établir des données par sexe et un fonds d'informations de base sur l'apport des femmes au secteur de l'agriculture.
- Développer les études sur la femme rurale : sa place dans l'économie nationale, les divers aspects de la transformation et de la commercialisation des produits de la culture vivrière, la répartition entre les sexes des tâches de production et du soin des enfants, les techniques permettant aux femmes d'améliorer leur productivité et de s'assurer davantage de revenu.
- Multiplier les campagnes de sensibilisation auprès des responsables.
- Mieux adapter les services de vulgarisation à la situation des femmes et aux difficultés des petits agriculteurs.
- Corriger l'inégalité des sexes dans les droits fonciers, de façon que les femmes, en particulier celles qui sont chefs de famille, puissent accéder à la terre aussi bien que les hommes.
- Favoriser l'accès des femmes aux techniques allégeant leurs tâches, aux services de vulgarisation et à la formation, à l'eau, y compris pour l'irrigation, au crédit, aux moyens de production agricole et aux associations rurales.

Notes

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Representation in Nigeria Annual Report (Rome, janvier-décembre 1997).

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, «Rural women and food security: current situation and perspectives» (Rome, 1998).

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, «Women, agriculture and rural development: a synthesis report of the Africa region» (Rome, 1994).

⁴ OIT/Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1991).

⁵ CEPPI-IICA (1992).

⁶ Ministère de l'agriculture (Panama, 1994).

⁷ Rapport de la table ronde sur les mécanismes juridiques visant à faciliter la participation des femmes au développement rural, FAO (Santiago, 1990) (FAO, RLAC DERU/36).

⁸ Le statut juridique des femmes dans 19 pays d'Amérique latine (FAO, Rome, 1994) (D/U561E/1/5.94/1000).

⁹ FAO, («Fact Sheet: Peru – Women, agriculture and rural development» (Fiche d'information : Pérou – Les femmes, l'agriculture et le développement rural), (Rome, 1994).

¹⁰ Institut pour le progrès de la femme coréenne (1994).

¹¹ International Herald Tribune du 22 mai 1998.

¹² Note documentaire de la FAO sur les femmes, l'agriculture et le développement rural en Tanzanie (1994).
